

26ÈME CONCOURS DE NOUVELLES

Fondé en 1994 sous l'égide de l'Association de la Poésie Contemporaine Française, ce concours fût cédé en 2017 à L'Union Nationale pour l'Information des Auteurs et des concouristes à Dijon puis en 2019 à l'association « les poètes de l'amitié – poètes sans frontières »

mail : aeropageblanchard@gmail.com

site : <http://poetesdelamitie.blog4ever.com/>

REGLEMENT DU CONCOURS 2019 EDITION 2020

- Art. 1:** Le thème sera **LIBRE**, il est ouvert à tous sans limitation d'âge.
- Art. 2:** Une ou plusieurs nouvelles courtes, qui n'excéderont pas 3 à 4 feuillets ou pages A 4, par candidat. L'envoi se fera en 5 exemplaires. Nous acceptons les envois AR.
- Art. 3:** Les candidats s'engagent à ne pas exiger de droits d'auteur en cas de publication de leur texte. Les nouvelles ne seront pas retournées à leur auteur, sauf accord préalable et contre une enveloppe timbrée.
- Art. 4:** Les lauréats recevront un diplôme, **la nouvelle primée sera publiée** dans notre revue internationale « FLORILEGE », dont le tirage moyen est de 500 exemplaires. La parution a lieu généralement dans le numéro du mois de juin et rarement en septembre
- Art. 5:** Le concours est ouvert du 1^{er} JANVIER au 31 décembre 2019
- Art. 6:** La participation au concours implique votre adhésion au présent règlement. Les décisions des membres du jury sont sans appel.. Bien fermé vos envois.
- Art. 7:** Le nouvelliste indiquera en haut de son texte une devise personnelle qui sera reportée sur une enveloppe contenant son nom, son prénom et son adresse (le concours étant anonyme). **Participation gratuite pour nos adhérents avec deux enveloppes timbrées à son adresse. NON ADHERENT : Il y joindra à l'intérieur deux enveloppes timbrées à son nom et, pour chaque nouvelle présentée, deux carnets de timbres-poste pour frais de secrétariat et de promotion du prix. Chaque candidat recevra le palmarès.**
- Art. 8:** Chaque envoi se fera à l'adresse suivante:

Concours de nouvelles FLORILEGE 2019

Rédaction : Stephen BLANCHARD

19 Allée du Maconnais — 21000 DIJON (France)

26ÈME CONCOURS DE NOUVELLES

EN PARTENARIAT AVEC FRANCE-LIBRIS

En partenariat avec FRANCE-LIBRIS, FLORILEGE (qui remplace l'A.P.C.F. et l'UNIAC à Dijon) publiera gratuitement les **10 meilleures nouvelles du palmarès 2019** même en cas d'ex aequo. Ce recueil de nouvelles sera mis en vente par les soins de l'association « les poètes de l'amitié – poètes sans frontières » sous forme de souscriptions. Le tirage sera limité. Les auteurs participants au recueil ne pourront prétendre à aucune rémunération sur les ventes du recueil mais pourront vendre ce recueil selon les commandes de chacun. Afin de pouvoir être édités dans ce recueil, les auteurs primés devront céder les droits d'auteur que dans le cadre de l'édition de ce recueil, rien de plus, notre association n'étant pas une société commerciale. Les auteurs resteront les propriétaires de leur œuvre, cette indication figurera dans l'ouvrage. L'édition dans le recueil de nouvelles ne sera pas imposée aux 10 auteurs primés, ils pourront choisir s'ils souhaitent ou non faire partie du recueil. Il s'agit d'une participation facultative si un lauréat ne souhaite pas être publié, etc... (Rappel : pas de feuilles volantes, bien fermer vos envois !) L'édition du recueil (anthologie intitulée « donnez-moi de vos nouvelles ») ne pourra se faire que si le nombre des candidats dépassent au moins vingt participations. Les envois seront retournés au frais de l'association.

Nota : en cas de publication, les auteurs devront signer leurs œuvres en haut et à gauche de chaque nouvelle (dans l'ordre alphabétique : Nom et Prénom)

Nom et prénom du candidat :

Adresse du candidat :

Mail du candidat :

Tél du candidat :

Titre de la nouvelle :

Pseudonyme éventuel, voire un CV :

Donne son accord pour être publié en 2020 :

Chaque lauréat fournira sa nouvelle en fichier word (impression)

Les épreuves à corriger seront envoyées par mail ou par la poste

Accepte les conditions de ce règlement

Spécimen d'une anthologie contre un carnet de timbres Poste ou 10 € à l'ordre de l'association « les poètes de l'amitié-poètes sans frontières » (marque déposée à l'I.N.P.I.)

 **icn** Imprimerie
Édition